



SUPREME COURT OF SAN ANDREAS

JOURNAL OFFICIEL

22 mai 2026

Le 22 mai 2026, la Cour Suprême de l'État de San Andreas annonce qu'aucune élection municipale anticipée ne sera organisée à Los Santos. Elle confirme Madame Mackenzie Guilia dans ses fonctions de Maire par intérim, chargée d'assurer la continuité administrative, la stabilité institutionnelle et le bon fonctionnement des services municipaux jusqu'au prochain cycle électoral régulier.

SUPREME COURT OF SAN ANDREAS

Journal Officiel - 22 Mai 2026

La Cour Suprême de l'État de San Andreas informe officiellement les citoyens que, malgré plusieurs demandes publiques relatives à l'organisation d'élections municipales anticipées à Los Santos, aucune élection exceptionnelle ne sera organisée à ce stade.

Après examen de la situation institutionnelle actuelle et conformément aux principes de continuité de l'administration publique, la Cour a estimé qu'il n'existait pas, en l'état, de nécessité juridique ou institutionnelle imposant la tenue immédiate d'un nouveau scrutin municipal.

Décision

En conséquence, Madame Mackenzie Guilia, actuellement Maire par intérim de Los Santos, est confirmée dans ses fonctions afin d'assurer :

- la continuité administrative ;
- la stabilité institutionnelle ;
- le bon fonctionnement des services municipaux ;
- la gestion courante de la ville jusqu'au prochain cycle électoral régulier.

La Cour rappelle que les élections municipales auront lieu aux dates habituelles prévues par le calendrier institutionnel de l'État de San Andreas. Elle appelle l'ensemble des citoyens au calme, au respect des institutions et à la confiance dans le fonctionnement normal de l'État de droit.

Signature

Millers Jason - Juge Président de la Cour Suprême de l'État de San Andreas

